

Tarification

- **Frais de participation au label** : ils correspondent aux frais d'étude des dossiers, d'accompagnement des établissements, et de valorisation du label.
- **Frais d'audits** : Ils sont facturés uniquement l'année où un audit à lieu (année de candidature, 1^{ère} année de labellisation, puis tous les 3 ans).

	Frais d'audit (1)	Frais de participation annuels (2)		
		Frais réels	Minimum	Maximum
Gîte & Meublés Chambres d'hôtes	360 € + 30 €	capacité d'accueil x 2,60 €	160 €	400 €
Campings	410 € + 30 €	nombre d'emplacements nus x 2 € + nombre de locatifs x 4 €	260 €	1 200 €
Hôtels	410 € + 30 €	nombre de chambres x 4 €	260 €	1 200 €
Résidences de tourisme	460 € + 30 €	capacité d'accueil x 2,60 €	460 €	1 700 €
Auberges de jeunesse	410 € + 30 €	capacité d'accueil x 2,60 €	210 €	900 €
Villages et centres de vacances	410 € + 30 €	capacité d'accueil x 2,60 €	360 €	1 500 €
Restaurants	360 € + 30 €	capacité d'accueil x 2,60 €	160 €	400 €